



CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 03/04/2019

L'an deux mille dix-neuf le mercredi trois avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Président.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°1 - Délégation de fonctions Président et Vice-Présidente

Présents :

M DEZALOS Christian **Maire**

Mme MANDEIX Catherine **Vice-présidente**

Mme LABADIE Annie, M OURABAH Nino **Conseillers Municipaux**

M BAQUÉ Lucien, Mme COUSINET Chantal, Mme JUILLIA Jacqueline, Mme MAHAIE Maria, Mme RYCKWAERT Colette
Désignés

Absents excusés :

Mme JOURNE-LHERISSON Michèle (donne pouvoir à Mme COUSINET Chantal), Mme LEBEAU Françoise (donne pouvoir à M OURABAH Nino), Mme PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Mme MANDEIX Catherine)

M JACQUIN Henri (absent excusé), Mme LASSORT Colette (absente excusée), M DUMON Christian (absent excusé), Mme MENDES Patricia (absente excusée), Mme MEYRAT Liliane (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	009
Nombre de procurations :	03

Rapporteur : **Mme Catherine MANDEIX**

AS N° 2019 - 25 - 001

I - Exposés des motifs

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil d'Administration a délégué à M. Dézalos, Président et à Mme Mandeix, vice-présidente du CCAS, certaines de ses attributions, notamment « *l'attribution des prestations dans les conditions définies par le conseil d'administration* ».

1. Les demandes d'aide alimentaire sont examinées soit par le Président, soit par la vice-présidente, par délégation du Conseil d'Administration. Un tableau récapitulatif sera établi mensuellement et signé par le Président ou la vice-présidente.
2. Création d'une commission permanente : afin de porter assistance et secours dans des délais raisonnables, une commission permanente a été créée par délibération du 8 juillet 2014. Elle est chargée d'instruire et d'attribuer des aides facultatives. Il convient de préciser le fonctionnement de cette commission, comme suit :
 1. Cette commission est présidée par M. Dézalos Christian, Président, ou Mme Mandeix Catherine, vice-présidente.
 2. Elle est composée de 8 membres : 4 élus et 4 nommés.
 3. Les décisions de la commission permanente font l'objet d'un PV sous forme de tableau récapitulatif, validé et signé par le Président ou la vice-présidente, par délégation du Conseil d'Administration.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'article L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatif à la désignation d'une commission permanente,

Vu la délibération du 8 juillet 2014, portant création de la commission permanente,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DÉLÉGUER : à M. Christian DEZALOS et à Mme Catherine MANDEIX, les fonctions d'attributions des prestations, telles que détaillées ci-dessus.

PRÉCISER : que les autres délégations, visées à la délibération du 29 avril 2014, sont sans changement.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Jacqueline Juillia

SIGNE
M. Christian Dézalos